

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 86

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3**ÉTAT B**

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
	(majorer les annulations)	(minorer les annulations)
Formations supérieures et recherche universitaire	0	- 17 000
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
<i>Dont titre 2</i>		
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	
TOTAUX	0	- 17 000
SOLDE	- 17 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.